

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 9 Septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Septembre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAUT Joséphine, PREAUD Jean-Paul, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. LE POULICHET Yves-Marie, Mme PERRON Eliane à M. LOHEZIC Mikael, M. JEHANNO Yves à Mme BEGUIN Christelle, M. LACOURT Franck à M. PEDEN Yves, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal, M. LAUDRIN Joël à Mme HYLKEMA Mirjam, Mme FIEYRE Clémence à M. JEHANNO David.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Géraldine GABEL est désignée comme secrétaire de séance.

Convention de mise à disposition de la salle des sports auprès de l'association de badminton de COLPO

M. Mikael LOHEZIC, Adjoint, informe le Conseil de la demande présentée par le Président de l'association de badminton de COLPO tendant à disposer de la salle des sports et ce à compter du 12 septembre 2026, afin d'y dispenser les cours pour leurs jeunes. Ces derniers auraient lieu les samedis de 14h à 15h30 sous réserve que la salle ne soit pas occupée par une association de la commune. Il précise que les précédentes mises à disposition, compte tenu des travaux dans leur salle des sports, se sont déroulées sans problème, raison pour laquelle le Bureau Municipal y est favorable tout en missionnant la commission « sports » pour étudier une éventuelle tarification pour cette mise à disposition.

M. Eric BEUVE, Adjoint, souligne que la durée d'utilisation peut impacter sur le mode de tarification éventuellement mis en place.

Le Conseil Municipal, compte tenu des éléments exposés et à l'unanimité

APPROUVE la mise à disposition de la salle des sports au profit de l'association de badminton de COLPO à compter du 12 septembre 2026

AUTORISE Mme le Maire à intervenir à la signature de la convention précisant les conditions de cette mise à disposition, basée sur celle signée par les associations communales.

Certifié exécutoire

*Transmis en Préfecture le 6 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)*

*Publié : 6 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES*

Cachet de la mai ie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance